

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN

DU MARDI 2 JUILLET 2013

Convocation du 27 juin 2013.

L'an deux mil treize et le deux juillet, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

Présents : Mme FARCY Annick, M. VINCENT Maurice M. TOURGIS Lionel, (adjoints).

M. LOYANT Jean-Marie, Mme LE GAL Gaëlle, M. DEBACKER Pascal Mme HAMON Carole, M. GOUET Jérôme, Mme MARIE ROSALIE Christelle, M. BOSSIERE Georges, M. MOREAUX Jean-Marie.

Absente : Mme GODEFROY Renée

Départ de M. TOURGIS Lionel à 23 h 10

Mme FARCY Annick est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 04.06.2013 doit être modifié comme suit :

- M. BOSSIERE Georges absent.

- M. GOUET Jérôme absent (pouvoir non valable).

- Vote tarifs des activités du temps de midi : Solution n° 2 (coût moins élevé pour la maternelle et plus élevé pour l'élémentaire) = 4 voix pour – Solution n° 3 (moyenne entre maternelle et élémentaire) = 7 voix pour. Cette solution n°3 a été retenue.

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme

- Six certificats d'urbanisme ont été délivrés,
- Quatre DIA ont été signées (parcelle ZD 110 113 118 111 – AC 8 – ZD 50 – ZD 51) ,
- Quatre permis de construire ont été déposés (dont un refusé)
- Une Déclaration de Travaux a été déposée (division en vue de construire)

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Poursuite des estimations pour équilibrer les comptes de CAEN LA MER, notamment réduction des dépenses. Par ailleurs la CLECT a approuvé les évaluations des charges transférées concernant la restauration scolaire, le centre de loisirs sans hébergement, etc... L'officialisation sera faite par vote à la rentrée.

Les évaluations concernant le retour de la voirie, l'éclairage public, espaces verts seront entreprises courant juillet/août 2013.

QUESTIONS COMMUNALES

► **Chemins ruraux 7 et 8** : A la demande du Conseil Général du Calvados, Monsieur le Maire propose de désinscrire le chemin rural n°7 dit Chemin Haussé et le chemin rural n°8 dit Ancienne Voie de Caen du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

Voté à l'unanimité des membres présents : 12 voix pour

► **Demande d'exonération de la redevance d'archéologie préventive** : (écran anti bruit) : Vu les dispositions de l'article R 523-5 du code du patrimoine qui exonère le paiement de la redevance d'archéologie préventive les

opérations non soumises à autorisation au titre du code de l'urbanisme et n'entraînant pas de fouilles de plus de 0,50 mètres de profondeur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à l'Etat de bien vouloir dégrever la commune de la somme réclamée, soit : 39.270 €

Voté à l'unanimité des membres présents : 12 voix pour

► **Modification des statuts de CAEN LA MER** : Par délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2013, la communauté d'agglomération Caen la Mer a procédé à la modification de ses statuts. Cette modification exige l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des 35 communes.

Voté à l'unanimité des membres présents : 12 voix pour

► **Mise en place d'une pénalité de retard à la garderie périscolaire** : délibération retirée et revue ultérieurement.

► **Acquisition d'un bien par la commune** : Afin d'aménager le carrefour de la route de Bretagne avec la rue Pierre Castel, le conseil municipal autorise le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la propriété située au numéro 1 490 route de Bretagne.

Voté à l'unanimité des membres présents : 12 voix pour

► **Composition du futur conseil communautaire de CAEN LA MER** : Vu la proposition de 107 sièges à partir de 2014 au lieu de 94 prévus par la loi RCT et la répartition proposée, le conseil municipal refuse d'adopter la délibération.

Vote contre à l'unanimité des membres présents : 12 voix

► **Révision générale de tarifs au 2 juillet 2013** : Augmentation de l'indice de référence des prix à la consommation hors tabac : 1,006 – (avril 2013 = 125.50/avril 2012 = 124.80)

Tarifs arrondis :

□ Salle Polyvalente :

- Aux particuliers le week end :

- commune : 303 €

- hors commune : 556€

- Aux associations le week end :

- associations communales à partir de la 2^e utilisation (1^{ère} gratuite) : 218 €

- autres associations : 395 €

- A des associations en semaine :

- ASLO : 7,30 € /heure

- hors ASLO : 8,20 €/heure

□ Gymnase :

- Scolaires : plage horaire 1 h 30 = 54,00 € soit: 36,00 €/heure

- Associations communales et hors commune : 9,05 €/heure

- ASLO : 8,20 €/heure

Voté à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour

□ Garderie municipale : tarif inchangé = 2,04/heure fractionnable en ½ heure.

Voté à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour

► **Choix du prestataire pour la restauration scolaire** : l'analyse des propositions de la consultation avec mise à disposition de matériels est la suivante :

- Proposition RESTECO = 92 points

- Proposition SCOLAREST = 94,50 points

- Proposition API = 82,70 points

Il est décidé de retenir la société SCOLAREST.

Voté à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour

► **Tarif restauration scolaire :**

- un rationnaire : 3,70 €
- pour 2 rationnaires: 3,20€
- repas exceptionnel : 6,20 €

► **Suppressions et créations de postes (modification du temps de travail de plus de 10 %) :** compte tenu du retour de la compétence restauration scolaire en commune le 1^{er} septembre 2013 et du changement des rythmes scolaires à la rentrée, les postes suivants sont ainsi modifiés :

- suppression d'un poste d'adjoint technique 2^e classe 13 h 25 hebdomadaire et création du même poste à 18 h 75 hebdomadaires ;
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2^e classe 13 h 50 hebdomadaire et création du même poste à 27 h 50 hebdomadaires ;
- suppression d'un poste d'adjoint technique 2^e classe 12 h 00 hebdomadaire et création du même poste à 19 h 50 hebdomadaires.

Voté à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour

► **Fixation des tarifs de dépôt des déchets inertes :** Vu l'arrêté en date du 1er octobre 2012, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- apports courants en petites quantités (moins de 100 m3) : tarif unique de 8 € le m3
- apports en masse avec mise en œuvre du merlon par le client :
 - sur un secteur identifié pour 4 années mis à disposition d'un seul client
 - dépôt maximum : 15 000 m3 / 12 mois
 - surface au profil de 200 m2
 - part fixe : 1 € /m3 pour 12 mois appliqué au volume maximal de 15 000 m3 – part variable : 2 € / m3 mis en dépôt

Facturation suivant relevé par un géomètre une fois par an des volumes mis en dépôt.

Voté à l'unanimité des membres présents : 11 voix pour

Une proposition alternative évoquée après le vote a fait l'objet d'une courte discussion sans remettre en cause le vote précédent.

► **Fixation des conditions de vente des terrains du Clos du Commerce à SSCV AD.MD :** compte tenu de la viabilisation à la charge de la commune, Monsieur le Maire propose un prix de 150 € le m2, soit 189 950 €
Concernant les 20 m2 jouxtant ce terrain communal (propriété de SSCV AD.M), Monsieur le Maire propose de les racheter moyennant le prix de 3 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Gouet signale la présence de bois coupés dans le ruisseau du Salbey. Demander aux services techniques voirie de CAEN LA MER de les enlever.

- Restaurant scolaire : du fait du passage en liaison froide, la présence plus longue de la personne responsable du service est nécessaire. Madame FARCŸ propose que cet agent déjeune sur place, sur son temps de travail. Le repas sera payé par la commune compte tenu du caractère de nécessité du service lié aux horaires de travail. Proposition acceptée.

- Forum des associations le 31 août 2013.

- Horaires d'été de la bibliothèque à mettre sur le site de la commune .

*Monsieur le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 0h55minutes.
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 3 Septembre 2013 à 20 h30.*